

## Appel à témoignages

## « Souvenirs partagés : mon meilleur souvenir d'école »

## 60<sup>e</sup> anniversaire de l'académie de Reims

A l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire qu'elle célèbre en 2022, l'académie de Reims lance l'appel à témoignages « Souvenirs partagés ». Cette collecte de souvenirs et d'anecdotes offre aux membres aux élèves, aux personnels et plus largement au grand public la possibilité de témoigner personnellement leur attachement à l'Ecole. A travers le recueil de récits individuels, le projet vise à façonner la mémoire collective de l'académie.

Pour le public scolaire, cette opération est organisée sous l'intitulé « Mon meilleur souvenir d'école ». Les écoliers, les collégiens et les lycéens de l'académie sont invités à y participer en racontant un souvenir d'école qui les a particulièrement marqués :

- une rencontre décisive : évocation d'un professeur marquant, naissance d'une vocation, début d'une amitié durable...
- la participation inoubliable à une sortie, un voyage, un concours, un projet ou une compétition...
- un moment de plaisir ou de fierté personnelle : plaisir d'apprendre, obtention d'un diplôme, engagement scolaire, valorisation d'une réussite...
- une anecdote pour laquelle le souvenir est persistant.

Pour participer, les élèves rédigent individuellement leur meilleur souvenir d'école en utilisant la première personne du singulier. Encadrés par leur professeur, ils envoient avant le 30 juin 2022 leur texte, éventuellement accompagné d'une illustration (dessin, photographie...), à l'adresse suivante : <u>60ans@ac-reims.fr</u>. Ils veilleront à communiquer leur nom, prénom, classe, âge et coordonnées de l'école ou de l'établissement scolaire.

Les meilleurs récits seront publiés sur les pages internet du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'académie de Reims ainsi que dans un recueil de souvenirs édité par le rectorat de Reims au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2022-2023. Les écoles, collèges et lycéens recevront une version numérique du recueil qu'ils pourront diffusés auprès des élèves et de leurs familles.